

TARIFS D'INSCRIPTION - VAE/FORMATION

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- 1 - Pré-inscription en ligne (formulaire en ligne sur notre site) dans les périodes indiquées
- 2 - Réception du livret de recevabilité/dossier d'inscription
- 3 - Envoi du livret de recevabilité/dossier d'inscription avec les pièces justificatives attendues
- 4 - Instruction de recevabilité et convocation à l'examen d'entrée pour la formation
- 5 - Si vous êtes recevable : l'ERACM vous fait parvenir les documents administratifs nécessaires à votre demande de prise en charge financière (devis, attestation de recevabilité, descriptif et calendrier du parcours)
- 6 - Le candidat effectue sa démarche de demande de financement à l'organisme concerné, selon son statut.
Inscription validée dès confirmation du financement.
- 7 - Signature d'un contrat de formation/d'accompagnement entre l'ERACM et le candidat

Suite de la procédure dans le cadre du parcours VAE :

- Accompagnement individualisé (optionnel mais conseillé)
- Rédaction du dossier
- Jury final

Suite de la procédure dans le cadre du parcours formation continue :

- Suivi des cours théoriques et réalisation des stages pratiques
- Rédaction du mémoire d'activité
- Entretien final avec le jury

FRAIS DU PARCOURS VAE : 2.400 €

- Montant des droits d'inscription : **80 €**
Le candidat acquitte un montant de 80 euros par chèque à l'ordre de l'ERACM pour l'analyse de recevabilité au moment où il dépose sa demande. En aucun cas ce chèque ne sera restitué.
- Montant des frais de la procédure : **700 €**
La candidature ayant été déclarée recevable, le candidat acquitte un montant de 700 euros couvrant les frais de la procédure (coûts administratifs, frais de jury et suivi des prescriptions).
- Montant des frais d'accompagnement (optionnel) jusqu'à 24h : **1.620 €**
Prestation d'accompagnement, qui concerne la seconde phase de la procédure, après que la recevabilité a été prononcée : aide à l'analyse, à la rédaction du dossier et à la préparation de l'entretien devant le jury.

FRAIS DU PARCOURS FORMATION CONTINUE : 6.800 €

- Frais de dossier : **70 €**
(à adresser par chèque à l'ordre de l'ERACM, à envoyer avec le dossier d'inscription, il sera encaissé dès l'instruction du dossier).
Les frais de dossier ne peuvent être restitués, sauf dans le cas où le dossier ne peut pas être instruit en raison de la limite des capacités d'accueil de l'établissement.
 - Frais pédagogique : Individualisation du parcours - coût par modules de formation
- | | |
|--|----------------|
| UE 1 – Pédagogie et connaissances des publics (80h) : | 1.360 € |
| UE 2 – Bases et développement du jeu théâtral (80h) : | 1.360 € |
| UE 3 – Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie (80h) : | 1.360 € |
| UE 4 – Transmission des savoirs, pratique pédagogique du jeu théâtral (130h) : | 2.210 € |
| UE 5 – Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre (30h) : | 510 € |